

Fonctionnement des cours de formation musicale "Musiques actuelles"



Fonctionnement des cours de formation musicale "Musiques actuelles"

Vous avez été nombreux à contacter Vincent Blesz pour savoir comment se passaient les cours de formation musicale (solfège) cursus « musiques actuelles » avec Guillaume Ceretto (information qui était déjà dans le courrier de fin d'année)

Rappel : À l'issue de l'examen de fin de 1er cycle (ou en cours de 2ème cycle) vous avez la possibilité de continuer le cursus classique avec Sylvie Sterlé, **OU** de vous orienter vers le cursus « Musiques actuelles » avec Guillaume Ceretto.

Les contours de ce cursus.

Fonctionnement

Tout le 1er cycle reste commun à tous les élèves (que ce soit la formation musicale ou instrumentale)

A partir du 2ème cycle, l'élève aura le choix, soit de continuer le cursus « normal » soit d'intégrer le cursus de MA.

Des jeunes à partir de 12 ans et + qui ont déjà une pratique en MA (pas forcément dans l'école de musique) pourront intégrer directement ce cursus également.

Comme pour le cursus traditionnel, il y aura un cours de Formation Musicale adapté d'une durée de 3 ans, avec validation d'un examen avec un contenu spécifique.

Pour ce qui est des cours instrumentaux, ils pourront être adaptés en fonction des instruments (par exemple, un guitariste pour basculer sur la pratique de la guitare basse ou électrique), de même que le contenu des autres cours instrumentaux pourra s'adapter à ce cursus (sans être obligatoire).

La formation musicale sera donc orientée vers les musiques actuelles : lecture et analyse de grilles d'accord, travail sur le répertoire, culture, relevés, etc.....

La pratique collective, à travers l'atelier de musiques actuelles est recommandée, et restera ouverte à tous les autres élèves (y compris ceux qui ne font pas un cursus de MA) tout comme toutes les pratiques collectives proposées par l'école de musique resteront accessibles aux élèves de ce nouveau cursus.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur ce cursus, vous pouvez contacter l'enseignant qui l'a en charge

Guillaume Ceretto au 06 27 94 01 25 ou par mail à guillaume.ceretto@gmail.com

Si vous souhaitez intégrer ce cursus plutôt que le cursus traditionnel, il suffit d'en faire part, par mail ou téléphone.

Vincent BLESZ
Directeur de l'école de musique



Communauté de Communes
Lomagne Gersoise
Territoire d'@ccueil et d'Excellence

Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise
8, avenue Pierre de Coubertin - 32500 FLEURANCE
06 77 04 66 21
musique@lomagne-gersoise.com

www.lomagne-gersoise.com
www.pole21.com